

## CHS-CTD du 11 juin 2020

### Reprise second degré

La prérentrée des enseignants était fixée le 2 juin, mais les équipes avaient anticipé et préparé cette réouverture, les protocoles avaient été élaborés en amont en fonction des spécificités de chaque établissement.

Les élèves ont été accueillis à partir du 3 juin de manière échelonnée, en général d'abord les sixièmes et les cinquièmes, principalement les élèves en grandes difficultés dans un premier temps. Le nombre d'élèves accueillis a progressivement augmenté pour atteindre environ celui de 5 000 au 8 juin.

Les collèges du sud du département ont pu retirer leurs masques à la DSDEN et le point de retrait pour le nord était le collège d'Audun-le-Roman.

### Cas signalés des contaminations

A la date du 6 juin, on dénombre 6 cas avérés de contamination au Covid (4 adultes et 2 enfants), 6 autres cas signalés mais négatifs aux tests et 13 en attente des résultats.

Les décisions de fermeture ou non des établissements sont prises à partir de l'avis de l'ARS et de la médecine scolaire qui appliquent leur protocole. Toute fermeture d'établissement doit être validée par le Préfet.

En cas de suspicion de contamination, il est conseillé que soit l'IEN, soit le (la) directeur (trice) contacte directement la Docteure de la DSDEN 54 (Mme Frisoni) afin d'éviter les intermédiaires.

Il ne sera pas possible d'informer le CHSCTD des nouveaux cas en temps réel, mais des bilans pourront être transmis ultérieurement entre les réunions.

### Signalements RPS

Collège Jacques Callot à Neuves-Maisons :

La DSDEN a connaissance de la situation et reconnaît la pertinence du signalement. La DRH rencontrera la personne à l'origine du signalement. La direction changeant à la rentrée, il ne semble pas pertinent d'entreprendre quelque chose de plus précis dans ces conditions. Il est proposé d'attendre la rentrée et d'observer l'évolution de la situation dans un contexte nouveau.

### Les autres collèges signalés par la FSU (Laxou et Villerupt)

Pour ces collèges, la situation n'est pas du tout comparable à celle de Callot. Selon l'IA il s'agit de conflits entre quelques personnes isolées (en particulier des militants syndicaux impliqués à la FSU) et la principale. L'avis de la FSU est qu'il y aurait davantage de personnes impliquées. Les informations reçues de la part des équipes de direction de ces établissements ne confirment pas de situations préoccupantes.

## La fiche santé et sécurité au travail

Elaborée par le groupe de travail du 2 juin, elle est validée par le CHSCTD et sera diffusée rapidement (cf annexe).

## Divers

### Réouverture des écoles

90% des écoles ont réouvert, celles qui n'ont pas réouvert sont celles de RPI, les élèves sont accueillis dans une autre école du RPI.

### La direction d'école

Les directeurs s'épuisent, ils sont souvent soumis à des pressions parfois contradictoires, les relations au sein des équipes ou avec les IEN peuvent en être affectées.

L'IA-Dasen indique que cette situation montre l'urgence de trouver une solution à la place des directeurs dans l'institution. C'est un sujet qui sera à l'ordre du jour des prochains mois sur le plan national.

Il n'est pas donné suite à la demande de la FSU de mener une enquête sur les conditions de travail des directeurs dans le contexte actuel. Pour l'Unsa Education, ce sujet qui doit être traité de toute urgence est une problématique nationale.

### AESH

Suite au dernier CHSCTD, la DSDEN a communiqué sur les conditions et le cadre de travail des AESH dans le contexte de crise sanitaire. S'il subsiste des débordements, elle ne peut intervenir que dans le cas où elle est informée de situations précises.

### Garde d'enfant

La dernière réponse à la FAQ du ministère donne la possibilité à l'IEN d'exiger le présentiel pour nécessité de service.

### Déplacement des PE dans d'autres écoles

Ces déplacements se sont faits sur la base du volontariat.

### Frais de déplacements des enseignants volontaires sur les pôles d'accueil

Ils seront indemnisés selon les règles habituelles de déplacement du personnel.

### Prime pour les volontaires

Elle sera versée probablement en octobre sur la base du nombre de ½ journées assurées.

Il est à rappeler qu'il faut avoir fait plus de 8 demi-journées pour toucher cette prime.

### Analyse Accidents du Travail /Maladies Professionnelles et arrêts de travail depuis le confinement

Pour des raisons techniques, elle ne se fera pas au niveau départemental mais académique et sera étudiée en CHS-CTA.